DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-050 ACQUISITION DU BOIS DES RUES

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu le Code forestier,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux,

Considérant la vente de deux parcelles de terre en nature de bois, dit « bois des rues », d'une surface de 80 a 40 ca pour l'une des parcelles, et de 51 a 10 ca pour la seconde ;

Considérant que le prix de vente de ces deux parcelles est de 8 000 euros, hors frais de notaire qui seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle ZA n° 0027, lieudit chemin de Theu, d'une surface de 80 a 40 ca, et de la parcelle ZE n° 0006, lieudit CARRIERE, d'une superficie de 51 a et 10 ca, pour un prix total de 8 000 euros, les frais de notaire à la charge de la commune, étant en sus de ce montant.

Vote : Pour : 15 – Abstention : 1

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

MAIRIE DE BERNIERES SUR MER (Calvados) R.F.

PREFECTURE DU CALVADOS
23 JUIN 2022
COURRIER